



## **Nouvelle étiquette de produit ou modification de l'étiquette – Diminution de la dose d'application**

### **Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie B.3.1**

**Numéro de la demande :** 2017-7830  
**Demande :** Nouvelle étiquette de produit ou modification de l'étiquette – Diminution de la dose d'application  
**Produit :** CYD-X  
**Numéro d'homologation :** 30120  
**Principe actif (p.a.) :** Souche M du virus de la granulose de *Cydia pomonella*  
**Numéro de document de l'ARLA :** 2868799

#### **Contexte**

Le CYD-X est un produit homologué à usage industriel pour le contrôle de la carpocapse de la pomme dans les pommiers. Le produit contient  $> 3 \times 10^{13}$  corps d'inclusion de la souche M du virus de la granulose de *Cydia pomonella* par litre, est appliqué sous forme de pulvérisation foliaire, et était à l'origine homologué à une dose de 250 ml/ha.

#### **Objet de la demande**

Le but de cette demande était d'ajouter une dose d'application moins élevée de 100 ml/ha pour que l'étiquette contienne la plage de dose d'application de 100 à 250 ml/ha, ainsi que les nouvelles consignes d'utilisation pour savoir quand il faut utiliser des doses d'application de cette plage plus élevées ou moins élevées.

#### **Évaluation des propriétés chimiques**

Aucune évaluation des propriétés chimiques n'est requise, car la composition chimique du produit demeure inchangée.

#### **Évaluation des risques pour la santé**

Aucune évaluation des risques pour la santé n'a été requise puisque le profil d'emploi global du produit reste inchangé, sauf pour ajouter une dose d'application moins élevée.

#### **Évaluation environnementale**

Aucune évaluation environnementale n'a été requise puisque le profil d'emploi généralisé du produit demeure inchangé, sauf pour ajouter une dose d'application moins élevée.

#### **Évaluation de la valeur**

Les données sur l'efficacité de nos essais sur le terrain ont été soumises pour appuyer la diminution de la dose d'application. Ces essais ont démontré que des doses d'application moins élevées aboutissent à des résultats comparables à ceux obtenus avec des doses d'application plus élevées proches de la dose d'application d'abord homologuée. Deux des essais ont démontré de façon numérique un rapport entre l'efficacité et la dose, indiquant que la dose plus élevée a plus de valeur lorsque la pression exercée par les ravageurs est plus importante. La nouvelle plage des doses d'application offrira aux producteurs la flexibilité d'ajuster les doses d'application en fonction des conditions comme la pression variable exercée par les ravageurs.

## **Conclusion**

L'ARLA a terminé l'évaluation de la demande en question et a jugé que les renseignements étaient suffisants pour modifier l'homologation du CYD-X afin d'inclure les doses d'application de 100 à 250 ml/ha et le mode d'emploi pour savoir quand utiliser les différentes doses de cette plage.

## **References**

- 2833187 2003, CONTROL OF CODLING MOTH WITH CODLING MOTH GRANULOSIS VIRUS (CARPOVIRUSINE, CYD-X AND VIROSOFT), SPINOSAD (ENTRUST) AND AZINPHOS-METHYL (GUTHION), 2003, DACO: M10.2.2
- 2833188 2005, EARLY SEASON INSECT/VIRUS STUDY, 2005, DACO: M10.2.2
- 2833189 2009, EVALUATION OF GRANULOSIS VIRUS PRODUCTS - 2009, DACO: M10.2.2
- 2833190 2010, EVALUATION OF INSECTICIDE PROGRAMS FOR CODLING MOTH CONTROL IN APPLE - AIRBLAST APPLICATIONS, 2010, DACO: M10.2.2

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2018

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.